

COMMUNE DE MONTAUD

Bulletin d'information n°23



kermesse de l'école



Eté 2007



SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 3
Informations municipales	p. 4
Informations scolaires et périscolaires	p. 8
Vie sociale	p. 11
La vie des associations	p. 12
Informations diverses	p. 27

LE MOT DU MAIRE

Chaque année, deux périodes rythment notre vie. Tout d'abord, le changement d'année civile, avec son cortège de bilans, qu'ils soient financiers ou moraux, de déclarations, de nouveaux tarifs, de procédures que chaque initiateur qualifie de simplificatrice et dont l'usage prouve souvent le contraire ... C'est également le moment où sont fixés les objectifs, les budgets et les bonnes intentions pour les douze mois à venir.

L'autre moment important, c'est le changement d'année scolaire, encadré par la période de congés des "juilletistes" et des "aoûtistes". Aucune appellation ne semble jusqu'à ce jour avoir été donnée aux vacanciers choisissant une autre période que celle susvisée. En écrivant ces deux mots, je trouve des lacunes dans notre langue française, pourtant reconnue pour être précise et complexe. Que cette carence n'empêche pas les lecteurs de ce vingt-troisième bulletin d'information de profiter s'ils en ont le loisir, du soleil et de la température estivale enfin arrivée.

La onzième fête du village gaulois qui s'est déroulée le dernier week-end de juillet, a encore attiré une multitude de convives, tous amateurs de bonne chère, portant le plus grand intérêt aux nombreux stands et admiratifs pendant le feu d'artifice, prélude au bal qui mit fin à la soirée du samedi. Je reconnais l'important travail de mise en œuvre de ces festivités, organisées par les huit associations locales auxquelles se sont joints une multitude de bénévoles et je les en remercie. Merci également à la fanfare de nos voisins Saint-Quentinois, venue "orchestrer" cette année encore, l'apéritif du dimanche midi.

Après avoir parlé du "festif", je reste persuadé que la connaissance des actions menées ou engagées par le Conseil Municipal sont pour vous, dignes du plus grand intérêt, même si l'engouement pour assister aux séances publiques reste très marginal.

Le deuxième trimestre de cette année a vu la réalisation d'une antenne d'assainissement au hameau des Plattières, le remplacement d'une centaine de mètres de canalisations d'eau potable au hameau des Muets, ainsi que la réparation de fuites dans les secteurs des Coings, de Colombière et du Villard.

Pour la réouverture de la crèche, après les congés, le local de rangement, tant attendu par Montaud'Ubohu devrait être réalisé.

Ne laissant aucun répit aux entreprises, les travaux d'extension du cimetière, conçus et pilotés par l'atelier d'architecture Delfino / Romeyer, ont commencé en ce début du mois d'août. Cette réalisation générera 21 concessions de deux places, 4 de quatre places, et 16 de six places. Un jardin du souvenir sera aménagé et enfin, un columbarium recevra les urnes contenant les cendres des défunts ayant choisi de les faire déposer en ce lieu.

Le terrassement effectué par l'entreprise Sud-Est Travaux va être terminé, et déjà, l'entreprise de maçonnerie Chorot se tient sur ses gardes pour prendre le relais : Construction du mur d'enceinte, aménagements intérieurs (eh oui, un cimetière c'est un lotissement, chacun doit avoir sa place bien délimitée et ne doit pas empiéter sur son voisin !). Un nouvel enduit sur les murs existants leur permettra d'oublier leur âge, tandis que l'ancien portail, ne souhaitant pas dépareiller avec son nouveau compère, sera reconditionné et repeint.

L'entrée en vigueur de la réforme de l'urbanisme édictée par l'ordonnance du 8 décembre 2005 prendra effet au 1^{er} octobre prochain, comme le confirme le décret du 11 mai 2007. L'arrêté du 6 juin 2007 relatif aux permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, porte publication des différents formulaires, demandes d'autorisation, modalités d'affichage sur le terrain de l'autorisation de construire, ainsi que les formalités d'enregistrement d'une demande.

Je souhaite et j'espère que ces nouvelles dispositions faciliteront les démarches des futurs constructeurs et seront d'une mise en œuvre aisée.

Je conclus en souhaitant à chacun d'entre vous et selon la situation dans laquelle vous vous inscrivez : bon début de la nouvelle année scolaire et / ou réussite dans vos projets fixés pour 2007.

Alain BLANC-PAQUES

INFORMATIONS MUNICIPALES

Congés annuels

Les bureaux seront fermés **du 10 au 15 septembre inclus**.

Bienvenue aux nouveaux habitants

- Nadine SAVIO et Michel BORREDON Le Village
- Paola et Nicolas MANAUD Les Etroits
- Anne VEYRET Les Maîtres

Etat civil

Naissances :

- Le 7 mars, Timoté fils de Marika SORRIEUL et David KAIRE
- Le 18 avril, Enao fils de Christine et Walter MAZIN
- Le 26 avril, Alessandro fils de Muriel MAZZONE et Jean GERONIMO
- Le 1er août, Eileen fille de Flora et Alistair HARRIS

Compteurs eau

Le relevé des compteurs sera effectué courant septembre. Merci de nettoyer et libérer l'accès à votre compteur. Pensez aussi à vérifier votre relevé et signaler très rapidement toute anomalie, toute fuite... Pour ceux qui doivent quitter la commune dans les prochains mois, **veuillez avertir le secrétariat de mairie de votre départ et laisser votre nouvelle adresse**.

Recensement militaire

Fille ou garçon, faites-vous inscrire sur la liste de recensement militaire au cours du mois anniversaire de vos 16 ans. Vous munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Cette démarche est **obligatoire**. Le récépissé qui vous sera délivré à cette occasion est **indispensable** pour l'inscription aux examens scolaires, professionnels (BAC, permis de conduire...)

Listes électorales

Vous venez d'arriver dans la commune... Faites-vous inscrire sur les listes électorales, **avant le 31 décembre 2007**, munis d'une pièce d'identité et de votre ancienne carte électorale.

Vous aurez 18 ans avant le 29 février 2008... Vérifiez que votre inscription d'office a bien été réalisée.

N'attendez pas le dernier moment pour déposer vos dossiers de Carte d'identité ou de passeport.

Trop souvent, l'on entend dire « la carte d'identité ? elle n'est pas obligatoire ! »
« Oui ! Mais vous devez vous inscrire à l'ASSEDIC, passer un examen professionnel, scolaire, vous présenter à l'examen du Code de la Route, passer le permis de conduire... **pas de carte en cours de validité = pas d'inscription.**

Vous devez voyager avec un enfant, même en France, il ne prendra pas l'avion sans pièce d'identité !

CARTE D'IDENTITE SECURISEE

C'est le seul document qui prouve la nationalité française.

PASSEPORT

Depuis la mise en place du Passeport Electronique (dans l'attente du Passeport biométrique), celui-ci est devenu **individuel**.

ATTENTION ! Il n'existe qu'une seule possibilité d'obtenir son passeport en urgence, celle du départ professionnel avec justificatif de l'employeur

POUR L'UNE OU L'AUTRE DE CES DEMANDES :

- La présence du demandeur est **indispensable** puisque l'empreinte est nécessaire ; la signature du demandeur pour les plus de 13 ans.
- La fourniture de photographies d'identité répondant aux nouvelles normes de sécurité est **obligatoire**.
- Une copie intégrale de l'acte de naissance du demandeur doit être fournie.
- Pour le dossier d'un enfant, la copie de l'acte de naissance de l'un des parents (lorsqu'ils sont mariés) ou des deux parents lorsqu'ils ne sont pas mariés, doit être jointe.

AUTRES POSSIBILITES :

Pour se rendre en Belgique, Italie, Luxembourg et Suisse, il est possible d'obtenir un « **laissez-passer** » pour un enfant français de moins de 15 ans. La demande complète est transmise en Préfecture. La délivrance pour une durée déterminée est plus rapide puisqu'elle est établie à Grenoble.

ENFANTS MINEURS :

Pour tous leurs déplacements sans les parents, ils doivent être **OBLIGATOIREMENT** munis d'une carte d'identité et **d'une autorisation de sortie du territoire** (délivrée en mairie).

Approbation des comptes administratifs 2006

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL - COMMUNE				
Résultats reportés		250 546,05		
Opérations de l'exercice	61 129,86	195 348,13	155 237,13	324 773,32
TOTAUX	<u>61 129,86</u>	<u>445 894,18</u>	<u>155 237,13</u>	<u>324 773,32</u>
Résultats de clôture		384 764,32		169 536,19
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	384 764,32	0,00	169 536,19
RESULTATS DEFINITIFS		384 764,32		169 536,19
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE - SERVICE DES EAUX				
Résultats reportés		56 339,40		16 844,93
Opérations de l'exercice	38 025,93	56 194,03	61 464,51	60 045,65
TOTAUX	<u>38 025,93</u>	<u>112 533,43</u>	<u>61 464,51</u>	<u>76 890,58</u>
Résultats de clôture		74 507,50		15 426,07
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	74 507,50	0,00	15 426,07
RESULTATS DEFINITIFS		74 507,50		15 426,07

Vote des budgets primitifs 2007

TAUX des 4 TAXES – Pas d'augmentation

Taxe d'habitation	5,88 %
Taxe foncier bâti	10,12 %
Taxe foncier non bâti	29,86 %
Taxe professionnelle	11,51 %

COMMUNE**INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 575 200 € / RECETTES : 575 200 € dont 384 764,32 € d'excédent d'investissement 2006 reporté et 169 536,19 € d'excédent de fonctionnement 2006 affecté à l'Investissement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES et RECETTES en équilibre avec 274 182 €.

SERVICE DES EAUX**INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 149 407 € / RECETTES : 149 407 € dont 74 507,50 € d'excédent d'investissement 2006 reporté.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES et RECETTES en équilibre avec 78 923 €, dont 15 426,07 € d'excédent de Fonctionnement 2006 reporté.

Quelques informations d'urbanisme et d'environnement

La commission urbanisme et environnement se compose de :

Alain BLANC-PAQUES, Jocelyne LAVALLEE, Louis BONNET-EYMARD, Yvonne COING-BELLEY, Jean-Claude PASCAL-SUISSE, Dominique BRUYERE, François BELLE, Cécile SUPTITZ.

Cette commission se réunit au minimum une fois par mois, le vendredi qui précède le conseil municipal.

Elle étudie tous les dossiers qui ont été déposés et enregistrés au préalable au secrétariat (dossiers de permis de construire, de démolir, de lotir, dossiers de certificat d'urbanisme, dossiers des déclarations de travaux exemptés de permis de construire). Tous ces dossiers nécessitent parfois l'aide des techniciens de la DDE ou de la DDAF. Ils sont étudiés selon le plan d'occupation du sol (POS) datant de 1998.

Nous vous conseillons, pour vos projets de construction, d'implantation, de rénovation, de réhabilitation, de consulter l'architecte conseil de la CCVI. : **M. Philippe AMETTE architecte du CAUE.**

Prendre rendez-vous en téléphonant à la Communauté de Communes de Vinay – Tél. : **04 76 36 86 26.**

L'intervention de l'architecte conseil sur place est gratuite.

En parallèle, cette commission travaille aux modifications du POS.

Travail très important qui a occasionné jusqu'à ce jour plus de 15 matinées de réunion. Travail de lecture, d'interprétation, de relecture et enfin d'écriture d'un texte compréhensible par tous.

Pour élaborer et finaliser ces modifications, nous avons dû faire appel à un cabinet d'urbanisme.

Nous souhaitons pouvoir terminer ces modifications et les soumettre à enquête publique pour la fin de l'année 2007.

Sur le plan environnement, le nettoyage de printemps a rassemblé environ 25 volontaires très motivés. Un peu tardif, l'herbe des talus ayant beaucoup poussé, ce nettoyage, modeste en quantité, nous satisfait car il nous montre le civisme et la prise en compte de la propreté de notre village par la majorité des Montaudins.

A tous merci.

Il y a encore un effort important à faire pour le tri collectif !

François BELLE

Coupure d'électricité



Edf distribution va effectuer des travaux de maintenance et d'adaptation sur l'ensemble du réseau électrique de la commune. Ces interventions, étudiées pour réduire au maximum les perturbations pour leurs clients, nécessitent une interruption de l'alimentation en énergie électrique.

La coupure est programmée pour :

mercredi 5 septembre de 9 h 30 à 15 h 00

L'alimentation pourra être rétablie sans préavis avant l'heure indiquée.

INFORMATIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

1 - Ecole :

Cette année scolaire 2006/2007 s'est bien terminée et nous remercions l'équipe pédagogique de notre école, Mademoiselle Corinne PONCET (directrice), Mesdames Anne RIVOIRE, Corinne FAVRE, Anne-Lise LAFONT, Laetitia SANIAL et Sylvie CHEVALIER pour leur travail et leur dévouement.

L'effectif reste inchangé pour 2007/2008 avec quatre-vingt-quatre enfants. Nous saluons l'arrivée d'une nouvelle enseignante Madame Hélène CLAUDEL-SAGER. Une nouvelle personne sera nommée pour remplacer Mademoiselle PONCET une journée par semaine pour lui permettre de régler les tâches administratives liées à la fonction de direction et une seconde personne pour une journée également afin de compléter le 80 % de Madame RIVOIRE.

Par ailleurs, nous souhaitons une bonne continuation à Mesdames Anne-Lise LAFONT, Laetitia SANIAL et Sylvie CHEVALIER qui partent enseigner dans d'autres communes.

La répartition des 4 classes se décomposera de la façon suivante :

- 1^{ère} classe située au rez-de-chaussée (attenante à la salle de repos), dirigée par Madame Hélène CLAUDEL-SAGER avec 25 élèves dont 4 Petite Section, 12 Moyenne Section et 9 Grande Section de Maternelle.
- 2^{ème} classe située au rez-de-chaussée (attenante à la salle de motricité), dirigée par Madame Corinne FABRE avec 20 élèves dont 6 Grande Section de Maternelle, 9 CP et 5 CE1.
- 3^{ème} classe située à l'étage (salle verte), dirigée par Madame Anne RIVOIRE avec 21 élèves dont 8 CE1 et 13 CE2.
- 4^{ème} classe située à l'étage (salle jaune), dirigée par Mademoiselle Corinne PONCET avec 18 élèves dont 10 CM1 et 8 CM2.

Horaires de l'école pour l'année 2007 / 2008 : **8h30 à 11h30 – 13h30 à 16h30**

2 - Garderie :

La garderie sera assurée par Mesdames Chantal CASELLI et Renée NAVARRA.

Pour des raisons d'assurance, nous vous rappelons que seuls les enfants, dont les parents auront présenté la carte le premier du mois en cours, seront accueillis à la garderie le matin et le soir.

Pour la rentrée 2007 / 2008, les horaires de la garderie qui s'effectuera dans la salle de motricité sont les suivants :

- **Garderie du matin**
 - **7h30 à 8h20**

- **Garderie du soir**
 - **16h30 à 18h00**

Le Conseil intercommunal a décidé à l'unanimité, de maintenir les tarifs en vigueur pour l'année 2007/2008.

3 - Cantine :

Le service sera assuré par Mesdames Marie-Claude BELLE, Nelly NAVARRA et Angélique STADELMANN qui remplacera Madame Corinne CHOROT que nous remercions pour son travail depuis de nombreuses années.

Les repas seront toujours livrés par la société AVENANCE de Lyon.

Les tickets de cantine au nom de votre enfant seront remis directement au personnel de la cantine ou déposés dans la boîte aux lettres de la cantine, le lundi uniquement pour la semaine d'après. En cas d'urgence, **et seulement en cas d'urgence**, vous pourrez déposer les tickets avant 8h50 : le lundi pour le mardi – le mardi pour le jeudi – le jeudi pour le vendredi – le vendredi pour le lundi.

Pour la rentrée de septembre 2007, pensez à inscrire votre enfant à la cantine **auprès de Marie-Claude BELLE qui tiendra une permanence de 9h à 11h le lundi 27 août (téléphone cantine 04 76 93 30 89)** ou en déposant vos tickets au nom de votre enfant dans la boîte aux lettres de la cantine jusqu'au 27 août 2007, afin qu'elle puisse communiquer au fournisseur, le nombre de repas pour les deux premières semaines de la rentrée.

Procédure identique pour la carte de garderie.

L'approvisionnement de la carte de garderie et du carnet de 10 tickets de cantine s'effectue auprès du secrétariat de la Communauté de Communes Vercors Isère (CCVI) qui se trouve dans les locaux de la Mairie de Saint Quentin sur Isère :

- **le lundi de 8h30 à 11h30**
- **le jeudi de 14h à 16h**
- **et les samedis non vaqués de 8h30 à 11h**

Votre chèque de règlement sera libellé à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**.

Suite à la réévaluation du prix des repas pour l'année 2007/2008, par la société Avenance, le Conseil intercommunal a décidé d'appliquer à l'unanimité des membres présents, cette hausse sur le carnet de 10 tickets de cantine qui passe de 43€30 à **44€30**.

Le secrétariat de la CCVI est fermé du 16 au 26 août 2007.

4 - Offres d'emploi :

Nous recherchons toujours des personnes qui pourraient effectuer des remplacements du personnel de la Communauté de Commune Vercors Isère sur notre commune, en cas de maladie pour :

- le ménage des écoles
- l'ATSEM }
- la cantine } CAP de petite enfance exigé
- la garderie }

Si vous êtes intéressé(e)s ou si vous désirez avoir des renseignements complémentaires, veuillez prendre directement contact avec le secrétariat de la CCVI au 04 76 93 58 01.

5 - Sorties scolaires :

Au cours de l'année scolaire 2007/2008, l'activité E.P.S. (Education Physique et Sportive) animée par Madame Céline DIAZ, financée par la commune est reconduite pour une matinée par semaine.

La classe de Madame Corinne Fabre, Grande Section de Maternelle et tous les Cours Préparatoires ont pu assister à 8 sorties, à la Piscine de Sassenage. Les élèves étaient encadrés par 3 maîtres-nageurs, leur professeur d'école et au moins 2 parents agréés. Tous ont fait d'énormes progrès, grâce à ces leçons financées par la CCVI.



La Communauté de Communes Vercors Isère a également financé, à plusieurs reprises des sorties en car pour que les différentes classes de Montaud se rendent à la médiathèque Lis-Là à Saint Quentin sur Isère.

Nathalie GILLES et Jocelyne LAVALLEE

VIE SOCIALE

Parc Naturel Régional du Vercors

Révision de la charte du Parc

La nouvelle charte du Parc, pour la période 2008-2019, va s'organiser autour de trois orientations principales :

La poursuite des orientations et des missions de base du Parc, qui s'inscrit dans la continuité et le renforcement des interventions menées ces dernières années.

La réponse aux nouveaux enjeux du territoire.

Le territoire a évolué et de nouvelles préoccupations sont en train d'émerger. La nouvelle charte doit ainsi répondre à ces évolutions et aux nouveaux enjeux pour l'avenir qui portent plus particulièrement sur les points suivants :

La pression des agglomérations urbaines environnantes s'exerce de façon très importante sur certaines parties du territoire du Parc. Cette pression urbaine génère des problèmes au niveau du foncier et de l'occupation de l'espace, il s'agit de maintenir des équilibres entre espaces urbanisés et urbanisables et espaces agricoles et forestiers dans le respect des milieux et des ressources naturels du territoire.

Le Parc et les collectivités locales mettront en œuvre les actions nécessaires pour gérer et contenir la pression urbaine.

Le Parc favorisera et soutiendra une agriculture durable, respectueuse des milieux, transformant et valorisant les productions locales permettant ainsi le maintien et le développement d'un tissu d'exploitations agricoles économiquement viables. Le Parc soutiendra une gestion multifonctionnelle des espaces forestiers et la valorisation de la ressource bois du Vercors.

L'arrivée importante de nouveaux habitants sur le massif du Vercors et ses piémonts a entraîné des besoins nouveaux en terme de services marchands et publics et de services sociaux. **Il s'agit de soutenir le développement de ces nouvelles activités économiques créatrices d'emplois de proximité dans les domaines des services à domicile (ménage, garde d'enfants, entretien des jardins) du commerce local, de l'artisanat lié à la construction, la restauration et l'entretien des habitations.**

Le Parc accompagnera les collectivités locales dans ce domaine.

La connaissance et la recherche dans les domaines socio-économique et des patrimoines doivent être renforcées et mises au service des élus, des acteurs et des habitants du territoire.

Le Parc assurera un rôle de centralisation, d'analyse et de diffusion de cette information.

La démarche participative d'élaboration de la charte

Dès le lancement de la procédure de révision de la charte à la fin de l'année 2004, les élus du Parc ont décidé d'ouvrir largement le débat et la concertation aux habitants du territoire. Les temps forts de cette démarche participative qui a mobilisé plus de 1000 personnes (réunions, enquêtes) ont été les suivants :

- Un premier Forum des Forces Vives (mars 2006).
- Une enquête auprès des acteurs et des élus (mars 2006).
- La diffusion d'un journal de Parc << Spécial charte >>.
- Une enquête auprès des habitants du Parc.

- Des réunions publiques, des rencontres débat avec les associations locales et les structures intercommunales, des actions dans les écoles, un deuxième Forum des Forces Vives, une réunion avec les services de l'état et des enquêtes publiques.

Cette démarche participative, mise en place durant la phase de révision de la charte, se poursuivra durant les 12 années à venir dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle charte.

Yvonne COING-BELLEY

SIVOM ACTUALITES

En 1990 les communes de notre canton décidaient de se regrouper et d'unir leurs forces dans un syndicat de communes : le SIVOM du Pays de Tullins. Ainsi, année après année, nous avons pu mettre en place des services pour vous apporter une meilleure qualité de vie au quotidien.

Le SIVOM est une structure intercommunale de proximité qui continue à mener des actions et à développer des services tels que :

- La téléalarme, service d'assistance et de secours à des personnes dont l'autonomie est fragilisée par l'état de santé, le handicap ou l'isolement. Le service a doublé en quelques années, il correspond au maintien à domicile des personnes âgées.
- Le transport à la demande, pour les personnes isolées qui ne conduisent pas.
- Le relais assistantes maternelles pour les enfants, qui a vu son activité en 2006 s'accroître fortement avec un temps agent qui est passé maintenant à 130 %.
- Et enfin la création du pôle emploi, fin 2006 (à l'entrée du parc municipal de Tullins) où chaque demandeur d'emploi est accueilli. Ce dernier peut soit utiliser l'informatique mise à sa disposition pour élargir sa recherche, soit s'informer sur les offres d'emploi affichées sur papier.

A noter la gestion des emplois familiaux, les interventions d'aides à domicile sont gérées par le pôle emploi de Tullins en collaboration avec le CCAS. L'association remplit le rôle de mandataire et effectue à ce titre, à la place de l'utilisateur, toutes les formalités qui incombent à un employeur. Au-delà du suivi administratif, le service assure également un rôle de médiateur entre l'employeur et le salarié.

Pour des informations complémentaires, s'adresser au secrétariat de mairie de Montaud.

Yvonne COING-BELLEY

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.)

Les vacances se terminent et il est temps pour tout le monde de penser à la rentrée.

Permanence le **vendredi 31 août à 20h30** en mairie pour les cartes de chasse. Vous munir du permis et de l'attestation d'assurance.

La chasse sera ouverte du 9 septembre 2007 jusqu'au 6 janvier 2008. Fermeture hebdomadaire le vendredi.

On peut dès à présent retenir la date du **26 janvier 2008** pour se régaler du traditionnel boudin annuel.

Bonne fin de vacances

Marc DAGUET

Le Sou des Ecoles

Cette année encore, le sou des écoles de Montaud s'est mobilisé à l'occasion de diverses manifestations tant festives : soirée dansante de la fête du printemps, la kermesse ou la fête du village, que gustatives : vente de croissants, pains au chocolat, baguettes avec journaux, ou encore, vente de bugnes et meringues « faites maisons ». Grâce en partie aux bénéfices réalisés lors de ces actions, les enfants de l'école de Montaud ont pu participer à de nombreuses sorties.

Sortie cinéma

Le 28 novembre, les élèves de cours élémentaires et cours moyens sont allés au cinéma de Tullins pour assister à la projection du dessin animé « Azur et Asmar » tiré du conte de Michel Ocelot.

Sortie à Grenoble

Courant décembre, les classes de CE2, CM1 et CM2 (soit 21 élèves) ont utilisé les bulles pour se rendre à la Bastille. Pour beaucoup d'entre eux, c'était une nouvelle expérience.

Après un repas tiré des sacs, les enfants se sont rendus au musée des Beaux-arts pour admirer différents tableaux et sculptures.

Lors d'une autre sortie, c'est au tour des classes Grande Section de maternelle, CP et CE1 de visiter le musée des arts plastiques.

Les élèves ont fait des ateliers de peinture avant d'aller pique-niquer au chaud dans une salle.

Fête de Noël

Le petit déjeuner a été offert aux parents d'élèves à l'occasion du spectacle et marché de Noël. Matinée très conviviale lors de laquelle le Père Noël a distribué des cadeaux pour l'école, des papillotes et des brioches aux enfants « sages ».

Spectacle à l'école

En effet, pour une fois, ce n'est pas les montaudins qui sont allés au théâtre, mais c'est bien le théâtre qui est venu à Montaud. La compagnie « Les trois chardons » a proposé aux élèves de maternelle, CP et CE1 un très beau spectacle de marionnettes intitulé « Leila et la baleine ». Les enfants ont adoré !

Sortie raquette

Dés la première neige de l'hiver, fin janvier, trois classes ont pu étreigner, à tour de rôle, les raquettes récemment achetées par le sou des écoles. Les enfants se sont promenés à travers champs et bois enneigés de notre magnifique commune.

Malheureusement, par manque de neige l'expérience n'a pas pu être renouvelée...



Spectacle de Jean René

Après les vacances de Pâques, les élèves de maternelle et de CP ont assisté à une représentation du chanteur Jean René à la salle des fêtes de Veurey-Voroize qui était bondée. Heureusement, les montaudins se trouvaient aux premiers rangs et ont pu entonner les chansons de Jean René apprises en classe. Certains enfants de Montaud sont même montés sur scène pour chanter dans le micro.

Futures stars !

Les correspondants

Après s'être adressés plusieurs lettres, présentant les élèves et maîtresse de leur classe et précisant leurs diverses activités scolaires, les enfants de grande section de maternelle et de cours préparatoire ont rencontré leurs correspondants à Saint Etienne de Crossey.



En fin d'année scolaire ces derniers sont venus rendre visite aux montaudins.
Un bel échange !



La ferme de LEspinasse

Au printemps, la classe de PS et MS de maternelle, puis un autre jour, les élèves de CP-CE1 sont allés à pied, rendre visite à Fernando et Brigitte. Après tant d'efforts, les enfants ont goûté les bons produits confectionnés par Brigitte et découvert les animaux et plantes vivant à la ferme.

Classe verte

Les enfants ont séjourné au centre UFOVAL à Autrans.

Le 3 et 4 mai, les GS de maternelle, CP et CE1 se sont promenés à la recherche des traces d'animaux. Après une nuit passée au centre, les enfants ont fabriqué des moulages de traces et des cerfs-volants.

Fin mai, c'est au tour des CE2, CM1 et CM2 de se rendre à Autrans. Malgré la pluie qui a bouleversé le programme d'astronomie, le séjour s'est agréablement passé.

Tous sont revenus enchantés, même ceux qui avaient quelques appréhensions de dormir loin de chez eux.

Une année scolaire bien remplie !

Il est important de noter la participation financière de la municipalité et du Conseil Général de l'Isère. Rien ne serait également possible sans l'engagement de parents d'élèves, sans la participation aux manifestations de nombreux montaudins, sans le partenariat avec l'ASCSM pour l'organisation de la soirée dansante de la fête de printemps. Merci à tous, et surtout un très grand merci à l'équipe enseignante dynamique et passionnée de l'école de Montaud.

Montaud'Ubohu

Voici l'été qui s'installe enfin à Montaud, avec son atmosphère détendue de vacances, sa nature odorante et sa crèche associative parentale qui continue ses activités jusqu'au 27 juillet, avant une fermeture annuelle de 3 semaines.

L'assemblée générale de l'association a réuni le 20 mars dernier à la salle des fêtes une douzaine de personnes. Espérons que celle de l'année prochaine ne coïncidera pas à nouveau avec des chutes de neige et permettra à un maximum de parents d'être présents à ce rendez-vous important de la crèche. Elle a approuvé les comptes 2006 qui font apparaître une bonne santé financière grâce au soutien continu de nos partenaires :

- ✓ CAF pour un montant de 36 500 €
- ✓ Conseil général : 13 290 €
- ✓ Mairie de Montaud : 16 000 €
- ✓ Mairie de Saint-Quentin-sur-Isère : 300 €

Qu'ils en soient remerciés.

A la suite de l'assemblée générale, un nouveau conseil d'administration a été élu, dont les membres sont : Cécile Suptitz (Présidente), Eric Simoëns (Vice-Président), Isabelle Ribet, Mylène Brutti, Mylaine Moutou (Trésorière et adjointes), Lynda Chorot, Roselyne Iacono, Aline Sam-Giao (Secrétaire et adjointes), Flora Yakhou-Harris et Alain Blanc-Pâques, membre de droit et représentant de la commune de Montaud.

Chacun de ces membres s'investit plus particulièrement dans une ou plusieurs commissions de travail qui traitent par exemple du recrutement, de la formation, de l'hygiène ou de la communication.

Quelques changements sont également intervenus dans le personnel salarié de la crèche :

- ✓ Gwendoline Abraham, auxiliaire de puériculture, a été recrutée fin janvier pour compléter les compétences de l'équipe professionnelle. Elle a dû nous quitter en juin pour des raisons d'éloignement de son domicile.
- ✓ Pour compenser ce départ, Carmen Garin, également auxiliaire puéricultrice de grande expérience, arrivera en septembre pour quelques heures par semaine puis à mi-temps à partir de janvier 2008.
- ✓ Cécile Suptitz a été embauchée en CDI pour 10 heures par semaine afin d'assurer la pérennité dans les missions administratives et de facturation et les reconnaître professionnellement.
- ✓ En juillet, le contrat à durée déterminée de Chantal Caselli arrivant à échéance, un contrat à durée indéterminée lui a été proposé.
- ✓ Nous tenons à signaler l'implication de l'équipe et l'impulsion positive apportée par Karine Houlière, responsable de la crèche, dont les effets se font sentir sur le travail de l'équipe, les relations avec les partenaires et la variété des activités proposées aux enfants.

Les efforts importants de formation à l'attention de ces professionnelles se sont poursuivis ce semestre avec notamment une journée rassemblant toute l'équipe. Ce temps de formation en commun, très apprécié, a permis de faire ressortir les valeurs communes du personnel de la crèche.

Dans le suivi de ses obligations légales, l'association a récemment validé de nouveaux documents régissant la vie de la crèche et son fonctionnement. Il s'agit du règlement de fonctionnement, du projet pédagogique et du projet éducatif. Ce dernier, rédigé par les parents utilisateurs, reflète les valeurs que ceux-ci souhaitent voir transmises à leurs enfants. Ces documents sont bien sûr à disposition des parents.

Par ailleurs, la visite annuelle obligatoire de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) a été effectuée par le Dr Chalayer, qui a émis un retour très positif sur le travail mené par l'équipe et la mise en œuvre d'une formation régulière des équipes.

Pour cette première partie de l'année 2007, la structure a accueilli 26 enfants dont 10 extérieurs.

13 243 heures ont été vendues pour un taux de remplissage moyen, sur cette période, de 75%.

Parmi les événements marquants du semestre, le grand ménage, désormais organisé à l'automne et au printemps a réuni les parents utilisateurs pour une matinée de travail intensif et convivial le 12 mai dernier. Nous les remercions vivement de leur présence.

Moins plaisant, un troisième cambriolage de la crèche (vol avec effraction) a eu lieu en début d'année. Pour couper court aux prochaines tentatives éventuelles, un système d'alarme est en cours d'installation.

Des nouveautés dans la communication sont apparues récemment : l'Internet est arrivé à la crèche ! Montaud'Ubohu remercie vivement tous ceux qui ont mené l'étude technique, délicate, ou réalisé les travaux bénévolement.

Réservé à un usage professionnel, il facilitera grandement le travail de la responsable et celui du bureau.

De même, Montaud'Ubohu salue la création du site internet www.montaud.com et sera présent avec grand plaisir sur ses pages.

Enfin, une signalétique en bois, réalisée avec grand soin, puis gracieusement offerte par Pascale et Olivier Laval, sera prochainement posée au-dessus de la porte de la crèche.

Les activités des enfants ont connu plusieurs rendez-vous réguliers ainsi que des temps forts :

- Sophie, intervenante de la médiathèque de Saint Quentin sur Isère continue à venir deux matinées par mois pour des lectures de contes.
- participation au relais d'assistantes maternelles une fois par mois : tous les enfants se rencontrent, jouent et créent ensemble, les assistantes maternelles et les salariés de la crèche échangent autour d'un thème proposé par la déléguée du R.A.M.
- chaque personne de l'équipe a développé ces derniers temps auprès des enfants une thématique qui lui était propre, allant de l'éveil corporel à l'anglais, en passant par la fabrication d'objets.
- en juin, les enfants de la crèche ont assisté à un spectacle proposé par le R.A.M. avec les petites classes de l'école à la salle des fêtes.
- les enfants ont fabriqué des cadeaux, très appréciés, pour la fête des mères (un collier) et celle des pères (un porte photo)
- pendant l'été un pique-nique est organisé chaque semaine quand le temps le permet.
- des malles de jeux à thèmes ont été loués régulièrement auprès du CEPPI (Collectif Enfants Parents Professionnels Interdépartemental).

De nombreuses photos sont prises tout au long de l'année : elles sont à la disposition des parents qui souhaiteraient les visionner, en acquérir un tirage ou en faire une copie informatique.

Nous ne sommes pas en reste de projets pour l'année à venir. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- la participation à la fête du village avec l'animation d'un atelier bricolage pour les enfants et des désormais célèbres Olympiades familiales.

- la fête de la petite enfance, organisée par le CEPPI, qui aura lieu le 6 octobre à Moirans. Toutes les familles sont chaleureusement invitées à partager un moment convivial autour d'activités pour tous les âges. La crèche de Montaud s'associe à cet événement qu'elle préparera.
- une nouvelle cabane d'extérieur, projet réalisé en association avec la mairie de Montaud.
- l'arrivée d'une stagiaire psychologue pour un stage longue durée.
- l'organisation d'une bourse de « puériculture ». Vente de vêtements d'enfants, jouets, matériels, livres, équipements de sport de neige...

La crèche en pratique - inscriptions 2007 / 2008

Horaires d'été pour juillet et août : de 8h00 à 18h00 puis de nouveau 7h30 / 18h30 dès le 3 septembre.

Réouverture le 20 août 2007.

Il reste des places disponibles à la crèche pour la rentrée de septembre. N'hésitez pas à vous renseigner et à en parler autour de vous !

La crèche parentale fonctionne sur un principe de participation des parents à la vie de la crèche : bureau bénévole de parents utilisateurs, deux grands ménages par an, une permanence de garde ou de ménage toutes les quatre semaines.

Tél. : 04 76 93 35 98 - Les Ramées - 38210 Montaud (à côté de la salle des fêtes).

Montaud t'Aime

Nous avons passé une très bonne année.

- Tous les lundis de 17h15 à 18h15, nos 16 judokas se sont exercés à l'art du judo avec Jérôme et Victor, professeurs du Judo Club Veurey-Noyarey-Montaud.

- Il y a eu 10 enfants contents de venir se retrouver à la gym chaque jeudi de 17h à 18h avec Céline.

- Et pendant les vacances scolaires, nous avons eu plaisir à jongler, rouler, sauter et faire des acrobaties avec Sylvain. Chaque stage a eu du succès : 15 enfants au stage de Noël, 15 pour les vacances de février et 18 en juillet.

Cet été, le stage s'est déroulé de la façon suivante : le matin cirque et une après-midi avec fabrication de cerfs-volants et une après-midi avec une sortie nature dans nos chemins forestiers.

Pour août 2007, du lundi 20 au jeudi 23, de 10h à 13h, nous proposons
un stage de chorale pour enfants.

Il est encore possible de s'inscrire auprès de Lynda Chorot au 04 76 93 30 14.

Ces après-midi (même semaine) de 14h à 16h, un atelier de bricolage enfant est prévu. Il est encore possible de s'inscrire auprès de Lynda Chorot au 04 76 93 30 14.

Pour la rentrée, nous renouvelons le partenariat avec le Judo Club Veurey-Noyarey-Montaud pour des cours de judo.

L'activité gym est reconduite sur les mêmes créneaux horaires.

Les inscriptions se feront à partir de la rentrée auprès de Lynda Chorot pour la gym.

Pour le judo, l'inscription se fera par le judo club de Veurey à une date que nous vous communiquerons.

Pour la rentrée, nous avons eu plaisir de créer un nouveau cours hebdomadaire d'anglais dispensé par Evelyne Bernard-Guelle chaque vendredi scolaire de 12h30 à 13h15.

14 enfants sont d'ores et déjà inscrits, ils essaieront de se familiariser avec l'anglais.

Pendant les vacances scolaires nous réfléchissons à l'organisation de différents stages : surveillez les panneaux d'affichage !

En attendant, petits, moyens et grands, nous vous souhaitons de passer de bonnes vacances ...

Pour la commission Montaud t'Aime, Lynda, Roselyne, Isabelle.



ASCSM

Association **S**portive **C**ulturelle et **S**ociale de **M**ontaud

Siège Social : Mairie – Place du Village 38210 Montaud

Présidente : Brigitte Bonnet-Eymard (04 76 93 34 27)

<http://montaud.com>

Pour cette nouvelle saison, l'ASCSM vous propose :

1) MANIFESTATIONS 2007/2008

- ☛ Vendredi 5 octobre 2007 - 20h30 (Salle des fêtes) : **ASSEMBLEE GENERALE**
Cet article tient lieu de convocation

L'ASCSM a pour but de proposer des activités sportives et culturelles, (seule ou en partenariat avec d'autres associations).

Venez nombreux participer à cette assemblée générale. L'association a besoin de nouveaux bénévoles pour poursuivre ses activités et assurer la relève !!!

- ☛ Samedi 17 novembre 2007 - 20h30 : **Soirée Country.**

5^{ème} édition de musiques venues d'ailleurs. Cette année nous vous proposons une soirée "texane" au rythme de la Country avec le groupe "Les Cold Land's Angels"

- ☛ Mars 2008 : **Fête du Printemps**, en collaboration avec le Sou des Ecoles.

- ☛ Samedi 17 mai 2008 : Journée **Bric-Broc**

Après-midi "Echanges" plantes, recettes, petits objets, etc.

2) ACTIVITES 2007/2008

Pour participer aux activités proposées par l'ASCSM, il faut être membre de l'association
Adhésion 2007/2008 : 10 € (Individuelle) – 15 € (Familiale)

NOUVEAUTE : RELAXATION

Qu'est-ce que la relaxation ?

Chaque individu est plus ou moins sujet aux tensions, que ce soit au niveau physique, émotionnel ou mental. Ces tensions résultent d'un conditionnement inconscient : la saisie. Le processus de relaxation revient à libérer ce qui a été saisi. Il permet au départ de relâcher les tensions superficielles, puis celles emmagasinées en profondeur, qui sont liées à l'histoire personnelle. Avec l'entraînement, il devient possible d'approfondir la détente et de la maintenir dans la vie quotidienne. Cela constitue une bonne base pour vivre de façon plus libre et plus heureuse.

Une séance débute par des explications essentielles sur l'origine des tensions, la manière de les dissoudre, puis une relaxation est dirigée pour mettre en pratique les points précédemment abordés. A l'issue de la relaxation, les participants sont invités à exprimer leur vécu et à poser leurs éventuelles questions, de façon à enrichir la compréhension globale du groupe. Sur ce principe de base et par le biais de pratiques variées, il est possible d'assurer une progression au fil de l'année.

Activités

→ **GYMNASTIQUE (A.G.V. Montaud)** animée par **Chantal Château** - Tél. : 04 76 93 67 83

Le mardi de 19h00 à 20h00 et le jeudi de 20h00 à 21h00

et "gym douce" le mercredi de 8h30 à 9h30 - à la salle des fêtes

☛ Reprise le mardi 18 septembre

→ **CHORALE** animée par **Nicole Marchesini** - Tél. : 04 76 93 64 74 (Paulette Belle)

Le lundi à 20h30 - à la salle des fêtes ☛ Reprise le lundi 10 septembre

→ **ANGLAIS** animée par **Evelyne Bernard-Guelle** - Tél. : 04 76 93 60 13

Le vendredi de 8h45 à 10h15 - à la salle des fêtes

☛ Reprise le vendredi 28 septembre

→ **COUTURE** animée par **Malou Daguet** - Tél. : 04 76 93 63 14

Le lundi de 15h à 17h - à la salle des fêtes. ☛ Reprise le lundi 1er octobre

→ **TAÏ CHI** animée par **Fernando Merendao** - Tél. : 04 76 93 64 49

Le mercredi à 19h30 - à la salle des fêtes ☛ Reprise le mercredi 3 octobre

→ **RELAXATION** : animée par **Boris Villemus** - Tél. : 04 76 31 29 25

Le mardi de 20h15 à 21h30 - à la salle des fêtes

☛ Début le mardi 18 septembre

Deux séances d'essai sont prévues : le mardi 18 septembre et le mardi 25 septembre.

Après ces deux séances, il sera difficile d'accepter la venue de personnes en cours d'année compte-tenu de la continuité de l'enseignement

→ **TENNIS** : Nous vous rappelons que la gestion du terrain a été confiée à l'ASCSM.

Accès libre. Réservation sur tableau situé sur panneau d'affichage. PRIORITE est donnée aux personnes inscrites sur le planning. Merci de prendre soin du matériel (terrain et filet) et de nous signaler tout problème.

→ **PING-PONG** : pour tous les membres de l'ASCSM, une table de ping-pong est à disposition à la salle des fêtes.

Pour plus de renseignements, nous contacter.

Sachez que le conseil d'administration et le bureau sont à l'écoute de vos besoins et sont ouverts à toutes nouvelles propositions.

Le Bureau



Association Montaud Sans Fil

Site web : www.montaud.com

Responsable : Nicolas MANAUD

Téléphone : 04 76 06 36 87

Email : nicolas@dotmana.com

Assemblée Générale

Suite à l'assemblée générale qui s'est déroulée le 16 juillet 2007, ont été élus au conseil d'administration :

François BELLE, Philippe COING-ROY, Christophe CORVEZ, Laurent DAGUET, Philippe DESPESE, Alain GANUCHAUD, Laurent GERBAUX, Nicolas MANAUD, Robert VETROFF, Clément VETROFF.

Suite à l'assemblée générale, le conseil d'administration a élu le bureau, dont les membres sont :

Président	: Nicolas MANAUD
Vice-Président	: Robert VETROFF
Secrétaire	: Christophe CORVEZ
Vice-Secrétaire	: Alain GANUCHAUD
Trésorier	: Laurent GERBAUX
Vice-Trésorier	: Laurent DAGUET

En tant que nouveau président, je tiens à remercier toutes ces personnes bénévoles. Grâce à leur implication et motivation de tous les jours, l'infrastructure du réseau est dans un état excellent ce qui permet une véritable qualité de service.

Le réseau

Montaud est un des (trop) nombreux villages touchés par la fracture numérique. En effet, aujourd'hui encore sur Montaud, 185 lignes téléphoniques ne sont pas éligibles à l'ADSL. L'association Montaud Sans Fil, permet depuis plusieurs années de pallier à ce problème d'accès Internet. Grâce à une infrastructure technique basée sur le WIFI (connexion informatique sans fil), Internet est disponible dans de nombreux foyers. Techniquement, une ligne ADSL arrive par ligne téléphonique à la salle des fêtes, puis grâce à un maillage à travers le village avec différentes antennes relais, cet accès Internet est partagé entre tous les adhérents de Montaud Sans Fil.

Quantitativement, l'association fournit un accès internet sans fil à 45 foyers (33 l'année dernière) grâce à 5 points hauts répartis dans le village de Montaud. Les avantages sont multiples : coût réduit, ligne téléphonique disponible, meilleurs débit et qualité par rapport au bas-débit.

Devenir adhérent

Que vous veniez d'arriver sur Montaud ou que vous souhaitiez avoir Internet, voici les tarifs demandés pour devenir adhérent de Montaud Sans Fil :

- ✓ adhésion : 10 € par an
- ✓ matériel : inférieur à 150 €
- ✓ abonnement particulier : 15 € par mois
- ✓ abonnement entreprise ou collectivité : 20 € par mois

Les abonnements sont à régler par avance à chaque début de trimestre.

Suite à votre demande, avant toute adhésion, un technicien bénévole prendra contact avec vous pour tester la faisabilité du raccordement au réseau WIFI.

Le site Internet

Depuis quelques semaines, un site Internet a été lancé à l'adresse suivante :

<http://www.montaud.com>

Vous retrouverez sur ce site l'ensemble de l'actualité associative et municipale de votre village. Ce média qui est aussi le vôtre peut accueillir vos témoignages, articles et commentaires. N'hésitez pas à le consulter et à nous contacter pour nous transmettre vos rédactions que nous diffuserons en ligne !

L'ADSL pour tous

Suite à la pétition initiée par Pascal CHALOIN en collaboration avec la Mairie et le député André VALLINI, France Télécom vient de communiquer quelques éléments de réponse très encourageants. En effet, afin d'améliorer la « qualité de service et d'apporter satisfaction à tous [ses] clients », un nouveau commutateur et un DSLAM (matériel nécessaire pour l'ADSL) seront installés à Montaud et connectés grâce à une liaison par fibre optique. Cette installation technique permettra de supprimer le multiplexage et ainsi de résoudre à la fois les problèmes de téléphonie fixe et d'éligibilité ADSL pour tous les foyers de Montaud. Et comme une bonne nouvelle ne vient jamais seule, France Télécom prévoit la mise en service de ces nouvelles installations d'ici la fin de cette année 2007 !

Dans un premier temps (tant que notre infrastructure reste en bon état pour un coût raisonnable), notre association compte maintenir le réseau WiFi sur la commune en complément de l'ADSL.

Pour l'équipe Montaud Sans Fil,
Nicolas MANAUD

Association Notre Dame des Sommets (A.N.D.S.)



Réservez votre **samedi 13 octobre 2007** pour la Fondue Vigneronne avec soirée dansante.

L'assemblée générale de l'ANDS aura lieu le jeudi 30 août 2007 à 20h30 à l'église. Venez nombreux, nous cherchons toujours des volontaires pour grossir notre équipe.

Le père Fernand DUCHENNE est en vacances à Montaud jusqu'à fin août. Il assurera les offices du dimanche.

Jean COING-ROY

DANS LE CADRE DES JOURNÉES DU PATRIMOINE



15 ET 16 SEPTEMBRE 2007

PARC DU VERCORS
CIRCUIT VEUREY / MONTAUD / ST QUENTIN SUR ISÈRE / LA RIVIÈRE

CAULEUK
CHARBON

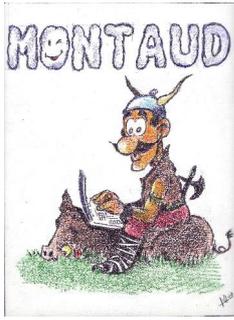
INFOS : 04 76 93 67 85



Le samedi 15 septembre,
Association Chanteloube

à 18h, apéro-concert gratuit pour tous

repas « cabaret » à 20h30
à la salle des fêtes de Montaud
adultes 20 € / enfants 6 €



11^{ÈME} FÊTE
DU
VILLAGE GAULOIS



Par ACCAdix, cette année encore, tout le village y a mis du sien pour organiser le banquet annuel. Dès le temps des semences, MarcDaguix a déclenché les préparatifs. Soutenu par tous ses amis chasseurs, il a réuni les chefs des huttes afin de mettre en place tous les détails de la fête. Son fidèle scribe, Colinix, a écrit et envoyé les messages. Quant à Philippix, il a fait le compte des sesterces restant dans les coffres. Objectif : 28 et 29 du mois des moissons.

Les préparatifs furent longs et nécessitèrent courage et opiniâtreté. Les tentes blanches enfin montées par les villageois bénévoles, les vêtements préparés par Malix terminés, le grand jour arrive enfin.



Chaque chef de hutte prend alors en charge son activité sans aucune attaque des Romains pour perturber le déroulement des festivités.

Le grand jeu de boules, supervisé par Didix et Danielix est un succès.



Le vetetix se déroule sans encombres sous les yeux des organisateurs, les Philipix.

Grâce aux traces laissées par le druide et Odilix, les courageux villageois partis à la poursuite des envahisseurs rapportent des trophées sarrasins et confectionnent une superbe potion magique.

La grande course Avelix se déroulant dans les bois du village se solde par des réjouissances non retenues, remerciant Gerbix avec fougue.

Le marché organisé par Bellix fait des heureux et Vetrrix encourage les bûcherons dans leurs exploits.

Suspix réussit des Jeux Olympix très farineux et très joyeux. Bernix fait la démonstration d'une machine à battre le blé, merveille d'avant-garde que nous envient tous les voisins.

La hutte de la nature, tenue par Christelix, permet à tous les amis venus de loin, de comprendre la faune et la flore de notre région du Vercorix.



Pour couronner le tout, les habitants des villages voisins ayant été invités, le cidre et la cervoise coulent à flots et les crêpes sautent joyeusement pendant toute la fête, sous l'œil vigilant de Brigix et MaxDaguix et leurs équipes.



Enfin, plus de 500 Gaulois participent aux deux banquets. Lavallix court dans tous les sens pour faire servir les invités affamés.



Les feux de Dana, les bardes et la fanfare du village voisin accompagnent ceux-ci.

Ainsi se déroula cette 11^{ème} fête. Patronnée par le chef du village Blancpaquix, elle fut parrainée, comme à son habitude, par Vallinix. Un croquis vous est livré qu'il vous faudra conserver, car il est déjà légendaire.



Le banquet annuel fut encore, cette année, un succès. Que tous les habitants de notre village gaulois, qu'ils soient organisateurs ou participants, soient remerciés et qu'ils se reposent sur leur gui afin d'être en forme pour la 12^{ème} édition, l'année prochaine !!!! Par ACCAdix !!!!

Philipix et Pascalix

INFORMATIONS DIVERSES

Fête des quartiers...

1° : Les Coings – Les Muets – Le Vif de la Claie – Les Plattières

La date du 30 juin, fixée depuis une année, n'avait pas été oubliée par les habitants des quartiers « du haut du village » puisque cinquante deux personnes de tous âges se sont retrouvées pour cette sixième fête.



Au même moment, à la salle des fêtes de Montaud, notre voisine Renée MURDINET, conviait tous les siens, pour leur rappeler que ses quatre-vingt-dix printemps étaient atteints. A voir Renée, toujours active et pleine d'entrain, cette annonce a été plus qu'une surprise, beaucoup croyant à un canular.

Finalement, à l'unanimité, la cause de son absence a été considérée justifiée, mais néanmoins, Renée devra être impérativement présente à la septième fête des quartiers « du haut du village » qui se tiendra le 28 juin 2008 !

Comme à l'accoutumée, la soirée s'est déroulée paisiblement autour du feu de la Saint Jean, élément indispensable et combien apprécié des plus jeunes.



2° : Le Moulin – Le Village – Le Gillot



Le repas de quartier du village a eu lieu le 6 juillet 2007, nous étions une vingtaine, c'est peu mais la date ne convenait peut-être pas à tous, c'est un de nos regrets.

L'an prochain nous essaierons de faire mieux en proposant une date bien plus tôt. Mais disons un grand merci à Odile Gerbaux qui a eu beaucoup de mal à trouver une date pour l'organiser.



3° : Berchillonne – Le Vallon – Côte Maillet

C'est pour une fête un peu impromptue, mais réussie que les habitants du quartier se sont retrouvés à la stabulation d'Eric BERNARD-GUELLE pour partager succulents plats, boissons, « taillage de bavette », jeux d'enfants et parties de pétanque.

Merci à René pour la préparation de notre « salle des fêtes » et à tous pour leur participation.

L'année prochaine, nous fixerons la date plus tôt... afin de rassembler plus de voisins et prendre des photos !

4° : La Guillaudière – Les Ramées – La Combe – Les Etroits – Buissonnière – Le Fayard – Le Domaine de Joséphine



Comme chaque année la Saint Jean a réuni autour de son feu les habitants de notre quartier. Celui-ci est plutôt vaste puisqu'il se compose de la Combe, les Ramées, la Guillaudière, Fayolle, les Etroits et le Fayard ce qui fait 66 familles.

Bien sûr, tout le monde n'est pas venu, mais nous nous sommes retrouvés une bonne cinquantaine (peut-être soixante) bien déterminés à passer un joyeux moment en goûtant les spécialités culinaires de chacun. Brigitte Mérendao nous a étonnés avec sa somptueuse salade aux fleurs ; il n'en est pas resté un pétale !

L'orage a bien essayé de nous effrayer, mais devant notre détermination, il s'est contenté de faire beaucoup de bruit et de nous envoyer seulement quelques gouttes. Nous nous sommes séparés aux environs de minuit.

A l'an prochain

5° : Les Charpennes – Colombière – Les Maîtres – Le Villard

C'était au Villard le 23 juin, et nulle part ailleurs !!



De gentils bénévoles s'étaient consultés, concertés, réunis et avaient concocté pour leurs amis voisins une soirée mexicaine déguisée (mais oui !), certains déguisements fort bien trouvés et amusants.

Les tortillas, chili con carne et autres « amuse-gueules » mexicains accompagnés de « desperados » et de sangria ont assuré le succès de la soirée. Un feu a clôturé cette fête.



Chers amis Montaudins,

Fort du succès de l'an passé, nous renouvelons la formule de deux soirées avec réservation recommandée par téléphone (04 76 93 67 83 ou 04 76 93 67 66) ou par e-mail (chateaujm@aol.com) en raison du nombre de places limitées dans la salle pour raison de sécurité.

Au programme, sketches, chants et danse pour vous distraire dans la bonne humeur.

Tout le bénéfice de la soirée sera versé à l'AFM (Association Française de lutte contre les Myopathies).

Nous serions très heureux d'accueillir de nouveaux artistes amateurs pour renouveler la troupe. La soirée d'audition aura lieu à la salle des fêtes, le mardi 18 septembre à 20h30. Les répétitions privées auront lieu les 11 novembre, 25 novembre et 2 décembre.

Nous vous attendons très nombreux.

Les organisateurs

Petite annonce

BABY SITTING : je propose mes services pour garder vos enfants pendant les vacances en journée et/ou en soirée, et les samedi et vendredi soirs.
Vous pouvez me contacter au **04 76 93 30 26**.

Zoé COURTOIS.

Inscriptions Judo Club rentrée 2007 :

Le judo, c'est un art martial, un sport olympique, une école de vie, une passion, une activité qui se pratique de nombreuses façons et dans laquelle, qu'on soit jeune ou moins jeune, garçon ou fille, champion ou débutant, chacun peut s'épanouir.

Le judo c'est une méthode d'éducation qui apprend à canaliser son énergie, améliore les capacités physiques et permet de construire sa personnalité.

Pour les inscriptions concernant les enfants nés en **2000/2001/ 2002/2003**. le Judo Club vous donne rendez vous:

**SALLE DES FÊTES DE MONTAUD
LE LUNDI 17 SEPTEMBRE
à 17 HEURES**

Afin d'organiser au mieux les inscriptions, pour mieux maîtriser le nombre de judokas susceptibles de s'inscrire et répondre à vos éventuelles questions, nous vous invitons à contacter le club

- e-mail à judo.veurey@free.fr
- par téléphone au 06.19.82.39.05.

Passage de grade 2006-2007 :

Les judokas ont terminé la saison en obtenant brillamment le grade supérieur lors d'un examen de passage de grade qui récapitule l'ensemble des techniques et règles apprises au cours de la saison.

La remise de ceinture et du diplôme de grade se sont faits lors de la cérémonie officielle le 12 juin devant l'ensemble des parents et des judokas du club qui ont conclu cette saison autour d'un buffet et d'un verre de l'amitié.

Les membres du Comité Directeur et les professeurs renouvellent leurs félicitations à l'ensemble des jeunes judokas de Montaud.

Jérôme CAVALLI

Ferme Lespinasse - Brigitte & Fernando

Bonjour,

Nous vous invitons à la ferme Lespinasse pour des journées découverte :

samedi 20 octobre de 14h à 17h et dimanche 21 octobre 2007 *

C'est une occasion pour découvrir ou redécouvrir des plantes, le jardin, les serres, les ânes (Tulipe, Tussilage et le petit s'il est né), PeterPaon, Arthur le dindon et tous les autres.

C'est aussi une occasion pour échanger des graines, pour goûter (boissons, assiettes sucrées ou salées) ou pour acheter nos produits bio : tisanes, confitures, sirops, jus de fruits, eaux florales, plantes.

Dimanche, l'équipe « Coup de Pousse » prépare le repas de midi (sur réservation, 13 € adultes, 6 € enfants de moins de 12 ans).

Enfin, Brigitte parlera des vertus et des utilisations d'une plante médicinale, samedi vers 16h et dimanche vers 14h.

A bientôt donc,

Brigitte et Fernando

(*) Ces journées clôturent la semaine du goût organisée par l'ADAYG. Pour l'ouverture de cette semaine du goût, le samedi 13 octobre, une balade poétique et gourmande est organisée avec un forestier de l'ADAYG (départ à 14h de la ferme).

3 expos pour un semestre :

Musiques d'ici et d'ailleurs

Exposition installée à la médiathèque au mois de mars invitait à une promenade autour des instruments de musique traditionnels du monde entier, un voyage ouvert sur la mémoire et le rêve.



En effet, si le premier instrument de musique est tout simplement la voix, l'homme a très vite puisé dans son environnement des matériaux sonores pour enrichir son répertoire. Ainsi conques, coquillages puis graines et gousses ont été utilisés pour produire des sons.

L'exposition, très appréciée du public, réunissait certains de ces instruments « primitifs » mais aussi des pièces très travaillées (harpe ngombi à tête humaine sculptée, sabar du Sénégal, trompe Dung Chen du Tibet...) dont l'esthétique a séduit les visiteurs.

Dans le cadre de cette exposition, les enfants ont eux aussi exercé leur talent en fabricant de petits instruments au cours d'ateliers bricolage qui leur étaient proposés. Chacun d'entre eux a ainsi réalisé suivant ses envies tambourin, guitare et maracas.

En conclusion de ce mois musical, le groupe Shelta a enflammé la salle des fêtes pour une soirée irlandaise. Polkas, jigs ou reel, les mélodies se sont enchaînées avec entrain, variant plaisirs et tempo, invitant même à quelques pas de danse.



Bzzzz, Bzzzz, ça bourdonne dans la ruche.

Le printemps, saison des fleurs..... et des abeilles.



Ces p'tites bêtes se sont retrouvées à la médiathèque pour une exposition prêtée par la bibliothèque départementale de l'I sère. Une invitation à découvrir le monde passionnant des « mouches à miel » grâce à de nombreux objets mais aussi pour les enfants des écoles par un jeu de rôle. A l'aide de costumes et accessoires appropriés, les élèves se sont transformés en acteurs (abeille ventileuse, nourrice, reine, gardienne...), donnant ainsi une représentation de la vie à l'intérieur de la ruche. L'engouement était tel pour certains d'entre eux que les intrus n'avaient pas intérêt à s'approcher, sous peine d'être « piqué » !!!

Terres d'union, terres complices

La médiathèque expose jusqu'au 30 juin les œuvres d'art en terre cuite de l'atelier

maïlle ARTISTE *Terres*

Terres d'union, terres complices, thème choisi pour mettre en valeur une relation de proximité, de complicité mais aussi de distance, nous donne le bonheur d'admirer des sculptures originales, reflet de la personnalité de chaque artiste. Le regard ne se lasse pas de contempler dans le détail chacune d'elles et d'être ébloui par la qualité de ces réalisations.



BONNES VACANCES !



La médiathèque est fermée . Réouverture le mercredi 22 août à 9h.

Dimanche 30 septembre, les Virades de l'espoir pour vaincre la mucoviscidose.

Les virades de l'espoir sont une journée d'action dans toute la France où chacun peut accomplir un effort physique à sa mesure en apportant des dons recueillis auprès de son entourage et /ou un don personnel.

Cette année encore vous pouvez nous rejoindre sur **le site de Tullins au Clos des Chartreux.**

« Le 30 avril dernier, Grégory Lemarchal a rejoint la liste trop longue des « mucos » décédés. La disparition de ce jeune artiste talentueux, simple et généreux a été un choc. Un choc pour sa famille, ses amis, ses fans. Mais aussi pour tous les patients atteints de mucoviscidose et leurs proches, pour lesquels il était le symbole de la résistance et du défi de la maladie.

Nous n'oublierons pas Grégory comme nous n'oublions pas Cécile, Peter, Christelle, Hervé et les autres. Nous ne baissons pas les bras. Nos milliers de bénévoles, nos parrains et tous les patients donnent rendez-vous à chacun dimanche 30 septembre, pour que cette édition des Virades soit à la hauteur du combat qu'il nous reste à mener et à gagner contre la mucoviscidose »

Jean Lafond Président de Vaincre la Mucoviscidose

Rendez vous au Clos des Chartreux à partir de 9h00

Parcours Pédestre : circuit col de Parménie départ avec accompagnateur possible à 10h

Parcours VTT : (casque conseillé) Tullins vers Rives pour confirmés

Randonnées Cyclos : départ du Clos des Chartreux à Tullins et de Champion à Sassenage.

Renseignements 06 78 93 06 32

Lâcher de ballons à 12h

Tir à l'arc : démonstration et initiation *Les Mondalines*

Tir à la carabine

Pêche à la truite

Stands de jeux pour tous : pêche à ligne, maquillage, jeux de massacre, tir à la bougie, fléchettes, bowling, jeux en bois, déco sur plâtre et bois...

Tombola, panier garni

Stand d'information sur la Mucoviscidose et sa **boutique**

Animations diverses : Danses, Boxe...

Interprétations musicales : *Coralie VIEIRA notre Marraine ...*

Buvette, restauration rapide : grillades, diots, gâteaux, crêpes...

Pour tous renseignements contacter La Mairie de Tullins 04 76 07 00 05

ou Béatrice PECHEUX 04 76 93 64 37 beatrice.pecheux@cegetel.net

Pour la réussite de cette journée nous avons toujours besoin de bénévoles, nous sommes toujours à la recherche de lots et d'animations. Merci à tous. Merci aux écoles primaires et au collège Condorcet qui nous soutiennent par leur participation cette année de diverses façons.

Résultats des Virades de l'Espoir 2006

- **National** : 417 virades – 4,72 millions d'euros collectés
- **En Isère** : 7 Virades – 128 700 €

Il a été reversé en Isère en subventions

- | | | |
|-------------------------------------|------------------|---------------|
| • CRCM centre de soins pédiatriques | 35 000 € | (92 patients) |
| • CRCM centre adultes | 40 000 € | (88 patients) |
| • Centre de transplantation | 25 000 € | (16 patients) |
| • 5 pôles de recherche | 125 000 € | |

Soit au total 225 000 €

L'Aide à Domicile en Milieu Rural

La coordination territoriale pour l'autonomie du Sud Grésivaudan, présidée par Jean-Michel Revol, organise un Forum intitulé « Bien vivre à domicile ».

Ce Forum aura lieu :

- o **le samedi 22 septembre 2007**
- o de 14 heures à 18 heures
- o à la Salle des Fêtes de **Poliénas**

Il s'adresse :

- A toute personne intéressée par les questions posées par le grand âge ou le handicap.

Au programme :

- Les stands des services ou associations qui concourent au maintien à domicile.
- Deux conférences :
 - Présentation d'une action d'aide aux aidants par la MSA.
 - Comment financer un séjour en établissement (APA/aide sociale/assurance dépendance) avec la participation de l'UDIAGE.

Conseil Général de l'Isère

Coordination pour l'autonomie - Territoire Sud Grésivaudan – Avenue Félix Faure – BP 59
– 38160 Saint-Marcellin – Tél. : 04 76 64 87 29 ou 04 76 64 87 38

Don du sang

Message de l'Etablissement Français du Sang (E.F.S.) et de l'Association des donneurs de sang de Tullins-Fures.

A chaque don de sang que vous effectuez, vous contribuez à aider les autres et à sauver des vies. Cet acte que vous renouvez plusieurs fois par an, année après année, est vraiment précieux pour l'ensemble des malades et nous tenons à vous en remercier sincèrement.

En Rhône-Alpes, 1 000 dons de sang en moyenne sont nécessaires chaque jour pour répondre aux besoins en produits sanguins des hôpitaux. L'E.F.S. fait donc un nouvel appel à votre générosité et vous invite à participer aux prochaines collectes qui auront lieu le **mardi 30 octobre et le lundi 5 novembre prochain**, à la salle des fêtes à Fures.

La qualification biologique du don

Le parcours du don de sang est une succession d'étapes très précises qui débute à l'arrivée du donneur en collecte fixe ou mobile et qui aboutit à la transfusion d'une personne malade. Aussitôt après le prélèvement, survient la Qualification Biologique du Don (QBD), c'est à dire le contrôle biologique de chaque don de sang, étape incontournable qui permet de donner le feu vert à la préparation des produits sanguins, puis à la distribution aux établissements de santé (hôpitaux, cliniques..) En région Rhône-Alpes, le laboratoire chargé de la Qualification Biologique du Don qui pratique ces contrôles se trouve à Metz-Tessy tout près d'Annecy.

Michel MURDINET

Ils sont fous ces gaulois...

Ils ont tellement peur que le ciel leur tombe sur la tête que dix familles de Montaud ont déjà recouvert le toit de leur maison d'un bouclier noir pour se protéger



Mais vu de plus près ... ils ne sont pas si bêtes que ça ces gaulois !!!

Car en fait, avec leurs boucliers noirs, ils chauffent leur eau sanitaire et pour certains, en plus, ils chauffent leur maison et leur piscine !

Le Chauffe-eau solaire individuel

Comment ça marche ? Le chauffe-eau solaire individuel fournit l'eau chaude sanitaire et couvre environ 70 % des besoins annuels d'une famille. L'installation se compose de panneaux solaires d'une surface de 3 à 6 m² qui captent l'énergie solaire et la transforment en chaleur. Celle-ci est ensuite transportée jusqu'au ballon de stockage qui restitue l'eau chaude. Le stockage important du ballon (300 à 400 litres environ) permet une autonomie suffisante entre 2 périodes d'ensoleillement. Un appoint par chaudière ou par résistances électriques assure le complément en cas de besoin.

Le chauffage solaire

Comment ça marche ? Le chauffage solaire est un système sensiblement identique au chauffe-eau solaire. Il couvre de 40 à 60 % des besoins annuels d'une famille et doit être couplé à un chauffage d'appoint. L'énergie du soleil, transformée par des capteurs (de 15 m² à 20 m²) est stockée dans le plancher chauffant de l'habitation. L'énergie ainsi retenue est restituée sous forme de chaleur tout au long de la journée.

De plus, environ la moitié du coût de l'installation peut-être remboursée, soit par des subventions soit par un crédit d'impôt.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'Espace Info-Energie de l'Isère au 04 76 23 53 50 ou sur le site www.ageden.org

Louis BONNET-EYMARD

FOURNITURE
D'ÉLECTRICITÉ
ET DE GAZ

ce qui change
au 1^{er} juillet 2007



Ouverture de la fourniture d'électricité et de gaz pour les abonnés d'EDF et de GDF



Qui est concerné par l'ouverture des marchés ?

A partir du 1^{er} juillet tout le monde est concerné par cette ouverture du marché et pourra faire jouer son éligibilité. Cette décision vous permet d'obtenir des offres de fourniture aux prix du marché.

Qu'appelle-t-on éligibilité ?

Faire jouer son éligibilité, c'est quitter les tarifs réglementés et faire jouer la concurrence : choisir librement son fournisseur. Attention, la décision de passer aux prix du marché est irréversible.

TARIFS RÉGLEMENTÉS ET PRIX DU MARCHÉ

Quelle différence entre prix du marché et tarifs réglementés ?

Les tarifs réglementés sont ceux d'aujourd'hui, fixés par les pouvoirs publics. Les prix du marché sont fixés par les fournisseurs et dépendent de l'offre et de la demande.

Les offres aux prix du marché sont moins chères que les tarifs réglementés. Pourquoi hésiter ?

C'est peut-être vrai aujourd'hui, mais pas demain. L'augmentation des tarifs réglementés est décidée par l'Etat et ne peut pas augmenter plus que l'inflation. En revanche les prix du marché évoluent de façon beaucoup plus brutale.

Est-ce que la totalité de ma facture est concernée par cette ouverture ?

L'ouverture du marché ne concerne qu'une partie de votre facture : la part fourniture qui représente entre 30 et 40% du montant de votre facture. Le reste est lié à l'acheminement de l'énergie et aux taxes. La part acheminement reste un monopole, détenu par EDF pour l'électricité et Gaz De France pour le gaz, dont les montants sont fixés par les pouvoirs publics et n'entrent pas dans le champ concurrentiel.

Quels sont les rôles du fournisseur et du gestionnaire de réseau ?

Le fournisseur : ses responsabilités sont définies dans le contrat de fourniture. Il est votre interlocuteur pour tout ce qui concerne les contrats, les tarifs, les factures et les services associés.

Le gestionnaire de réseau assure :

- > La gestion, l'entretien et le développement des réseaux de distribution.
- > La continuité de la distribution.
- > Le relevé périodique des compteurs qui servira de base aux fournisseurs pour établir les factures.

Suis-je obligé(e) de changer de fournisseur ?

Non, faire jouer son éligibilité est une possibilité, pas une obligation. Vous pouvez conserver vos contrats en l'état.

Où trouver la liste des fournisseurs ?

<http://www.energie2007.fr>, dans la rubrique « Infos pratiques » ; « comment changer de fournisseur d'électricité ou de gaz »

Quels fournisseurs peuvent proposer des tarifs réglementés ?

Seul EDF peut vous proposer des tarifs réglementés pour l'électricité et GDF pour le Gaz. Attention, ils peuvent, au même titre que les nouveaux fournisseurs, vous proposer aussi des contrats aux prix du marché sur ces mêmes produits.

Jusqu'à quand puis-je bénéficier des tarifs réglementés ?

Pour l'électricité, le maintien des tarifs réglementés est possible, même pour les nouveaux contrats jusqu'au 1er juillet 2010.

Pour le gaz, ces tarifs pourront perdurer jusqu'au 1er juillet 2010 dans le cas de renouvellement de contrats, par contre tout nouveau raccordement se fera obligatoirement aux prix du marché.

J'ai besoin de gaz et d'électricité, dois-je avoir plusieurs contrats ?

Si vous consommez de l'électricité et du gaz, les deux situations sont possibles. Vous pouvez choisir soit :

- > Deux fournisseurs (un pour le gaz et un autre pour l'électricité)
- > Un seul fournisseur pour l'électricité et le gaz. C'est ce qu'on appelle une « offre duale ». Elles peuvent vous être proposées par tous les fournisseurs mais impliquent de renoncer aux tarifs réglementés pour une source d'énergie, voire les deux.



Si je décide de mettre en concurrence des fournisseurs pour un contrat, puis-je revenir aux tarifs réglementés ?

Non, une fois engagé dans le marché concurrentiel, pour un contrat, vous ne pourrez plus revenir aux tarifs réglementés pour ce même contrat.

QUALITÉ DU PRODUIT ET PANNES

Est-ce que la qualité dépend de mon fournisseur ?

Non, la qualité du produit (gaz ou électricité) et la continuité du service ne dépendent pas du fournisseur, mais du gestionnaire du réseau de distribution. Votre fournisseur n'est donc pas responsable des coupures que vous pouvez subir.

En cas de panne qui appeler ?

Si la panne intervient sur le réseau de distribution, c'est le gestionnaire du réseau de distribution qu'il faut contacter. Si la panne est dans votre logement, c'est avec votre plombier ou votre électricien qu'il faudra prendre contact.

FACTURATION ET COMPTEURS

Si je change de fournisseur, dois-je changer de compteur ?

Non, il n'y a aucun changement technique à apporter à votre installation si vous changez de fournisseur.

Qui m'enverra les factures ?

C'est votre fournisseur qui vous enverra une seule facture. Celle-ci comprendra une part pour la fourniture correspondant à votre consommation et une autre part pour l'acheminement, plus les taxes.

OFFRE ET CONTRATS

Comment comparer ?

- > Comparez les prix TTC et les services connexes qui vous sont proposés.
- > Méfiez-vous des prix qui pourraient être attractifs pour une période de la journée et pas pour une autre.
- > Soyez vigilants aux promotions, à leur durée et aux clauses qui les rendraient inapplicables dans votre cas.
- > N'hésitez pas à demander une offre précontractuelle, elle vous donnera les détails de votre offre et vous permettra de comparer.

Changement et résiliation ?

Les clauses de résiliation et de changement doivent être prévues dans votre contrat. Ces contrats sont soumis aux règles commerciales habituelles et la loi vous protège contre d'éventuelles pratiques abusives de la part des fournisseurs.

Que faire pour changer de fournisseur ?

La démarche a été simplifiée au maximum : c'est le fournisseur qui s'occupe de tout pour le compte de son client, dès que celui-ci a donné son accord – signature d'un contrat, accord téléphonique ou par internet. La seule obligation du client est de donner les informations nécessaires au « basculement », comme la localisation de son point de livraison.

Mon contrat peut-il changer et quelle est ma marge de manœuvre ?

Oui, votre contrat peut évoluer. Dans ce cas, votre fournisseur doit impérativement vous en informer par voie postale – ou électronique si vous le souhaitez – au moins un mois avant la date d'application envisagée. Vous pouvez résilier sans pénalité, dans un délai maximal

de trois mois à compter de la réception du document vous informant du changement.

Le prix de l'énergie peut-il changer en cours de contrat ?

Selon votre contrat de fourniture, le prix de l'énergie peut être fixe pendant la durée du contrat, ou indexé (soumis à évolution). S'il est indexé, le fournisseur doit vous indiquer sur quelle périodicité il est amené à évoluer.

DÉMÉNAGEMENT ET NOUVEAUX ABONNEMENTS

Je reste chez moi puis-je garder les tarifs réglementés ?

Si vous avez un contrat aux tarifs réglementés, vous pouvez le conserver. Si votre contrat est déjà aux prix du marché, vous ne pouvez pas revenir aux tarifs réglementés.

Je déménage dans un logement ancien puis-je garder les tarifs réglementés ?

Attention, le principe de l'éligibilité, et donc les tarifs dont vous bénéficiez, ne sont pas liés à une personne physique, mais au logement lui-même :

- > Si l'occupant précédent avait ses contrats aux tarifs réglementés, vous pourrez continuer à profiter de ces tarifs.
- > Si l'occupant précédent avait souscrit un contrat aux prix du marché pour une ou plusieurs de ces énergies, vous serez obligés de rester aux prix du marché pour cette ou ces énergies.

Je déménage dans un logement neuf, puis-je bénéficier des tarifs réglementés ?

- > Oui pour l'électricité. Les contrats pour des bâtiments neufs peuvent se faire aux tarifs réglementés jusqu'au 1^{er} juillet 2010.
- > Non pour le gaz. Les nouveaux raccordements doivent nécessairement se faire aux prix du marché, à partir du 1^{er} juillet 2007.

Je suis propriétaire d'un logement que je loue, ai-je le choix du fournisseur ?

C'est celui du locataire ou du propriétaire, qui souscrit le contrat qui peut avoir le choix du fournisseur. Aussi, pour garder cette possibilité aux propriétaires, le bail doit inclure les dépenses d'énergies dans les charges locatives.

La commune et le Syndicat Énergies de l'Isère s'associent pour mieux vous informer

Le SE38 est une intercommunalité comprenant 383 communes, 7 syndicats primaires d'électricité, et le Conseil général

SE38
l'énergie de vos territoires



Textes glanés dans les archives des délibérations des conseils municipaux :

MONTAUD IL Y A 150 ANS ! Nous étions 507 habitants.

Délibération du conseil municipal du **18 avril 1858.**

Au cours du conseil municipal M. Hippolyte Volmat le Maire informe les membres du conseil municipal de la vétusté et de la dégradation du chemin vicinal Montaud-Saint Quentin. Celui-ci n'a été créé que pour le traînage des bois sur de fortes pentes et qu'il n'est plus accessible notamment aux chargements à roues qui doivent utiliser un « encordage » pour retenir le chargement. Charrois très dangereux.

Il y a urgence de demander au service de la voirie l'étude d'un nouveau chemin plus accessible au chargement de bois long sur roues.

Pour renforcer la demande de cette étude, le maire indique d'autre part que la commune de Montaud possède du sable réfractaire de bonne qualité et même qu'il y a une carrière de charbon d'antracite.

Les communes de Montaud et Saint Quentin sont intéressées par ce projet, car le point le plus difficile est le rocher de la Lose, situé sur la commune de Saint Quentin.

Aujourd'hui ce chemin est un sentier de randonnée balisé, utilisé par les randonneurs pédestres, équestres ou vététistes.

Le **12 mai 1858**, le conseil municipal décide d'acquérir un terrain pour un nouveau cimetière. L'actuel se situant tout autour de l'église, les habitants riverains ne l'acceptent plus. Trois terrains sont retenus : un terrain de M. Hippolyte Chorot, un de M. Alphonse Daguet situé sur Montaud et un autre de M. Joseph Daguet situé au Mas du Vivier. Les élus décident de trancher sur le terrain le plus approprié et de traiter de gré à gré l'acquisition avec le propriétaire.

Le terrain retenu se situe « Sur Montaud ».

Août 2007, la municipalité agrandit le cimetière.

MONTAUD IL Y A 100 ANS ! Nous étions 337 habitants

Novembre 1907. M. Séraphin Michel, maire informe les élus de l'ouverture d'un crédit de 1500 F (anciens francs) pour le remplacement de la toiture du presbytère (l'actuelle mairie).

2007-2008, la décision est prise de refaire la toiture de la mairie.

Décembre 1907. Halte à l'alcoolisme.

M. le maire donne connaissance aux élus d'une circulaire préfectorale relative à la réglementation des ouvertures de nouveaux débits de boissons. Ceci afin d'enrayer les méfaits de l'alcoolisme (dans le texte il est écrit « les progrès de l'alcoolisme »).

Les conseillers, considérant le petit nombre de débits de boissons situés essentiellement au village et que l'alcoolisme n'exerce pas de grands ravages dans la commune de Montaud, décident à l'unanimité des membres présents qu'il n'y a pas lieu de créer une interdiction ni de réglementation pour l'ouverture de nouveaux débits de boissons.

MONTAUD IL Y A 50 ANS ! Nous étions environ 200 habitants

Le 18 avril 1957, M. Marcel Charrel-Martin est maire. Il engage avec son conseil municipal la 2^{ème} tranche d'eau potable communale :

Coût estimé	: 18 500 000 F.	}
Subvention	: 9 805 000 F.	} anciens francs
Emprunt	: 8 695 000 F.	}

Le conseil municipal adopte ce projet et ce mode de financement, et précise que les sommes non couvertes par l'emprunt seront prises sur les fonds libres ou sur des ventes de coupe de bois extraordinaires. Une souscription avait été ouverte auprès des habitants.

Aujourd'hui nous sommes 540 habitants

Toutes les archives des séances des conseils municipaux ainsi que celles de l'état civil sont consultables en mairie aux heures d'ouverture.

François BELLE

Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2007

Cette feuille est destinée à remplacer la page 6 du "Recueil d'informations" diffusé en août 2006.

LOCATION SALLE DES FETES	location 48 heures	location 24 heures
particulier résident et contribuable à Montaud	120,00	90,00
particulier limitrophe	120,00	90,00
particulier extérieur	500,00	400,00
association de Montaud	80,00	60,00
association voisine	120,00	90,00
association extérieure	600,00	500,00
entreprise	750,00	750,00
caution pour la salle	2 000,00	2 000,00
 LOCATION MATERIEL SONO		
location matériel	65,00	65,00
caution pour le matériel	1 000,00	1 000,00
 LOCATION VAISSELLE		
location ensemble vaisselle	40,00	40,00
location couverts seulement	25,00	25,00
 PHOTOCOPIES		
	photo noir & blanc	photo couleur
format A4 (21 x 29,7) recto	0,10	0,20
format A4 (21 x 29,7) recto & verso	0,20	0,40
format A3 (29,7 x 42) recto	0,20	0,40
format A3 (29,7 x 42) recto & verso	0,40	0,80
 TICKETS CANTINE & CARTES GARDERIE (C.C.V.I.)		
carnet de 10 tickets pour cantine	44,30	
carte mensuelle pour garderie 1 enfant	33,50	
carte mensuelle pour garderie 2 enfants	63,00	
carte mensuelle pour garderie 3 enfants	88,00	
carte mensuelle pour garderie au-delà de 3 enfants	88,00 + 29,00 / enfant	
carte de garderie journalière	5,00	
 FACTURATION EAU & ASSAINISSEMENT		
	au 01/09/2006	au 01/09/2007
prime fixe abonnement eau	54,60	54,60
prime fixe assainissement		25,00
redevance par m3 consommé (traitement SIVU)	0,74	0,74
redevance de pollution domestique	0,00	sera fixé par le conseil d'administration de l'agence de l'eau
redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,00	
redevance Agence de l'eau, par m3 consommé	0,08	0,00
redevance pour assainissement par m3 d'eau consommée	0,67	0,67
redevance parc à bestiaux par m3 consommé	1,18	1,18
 RACCORDEMENTS AUX RESEAUX		
raccordement au réseau d'eau	230,00	
raccordement au réseau d'assainissement		
maison avec fosse septique	457,35	
maison sans assainissement individuel	2744,08	
 CONCESSIONS AU CIMETIERE		
concession de 15 ans	230,00	
concession de 30 ans	460,00	
concession de 50 ans	770,00	